



# Règlement de La 91 de Gometz-le-Châtel

## **ORGANISATION :**

Les samedi 5 et dimanche 6 avril 2025, RANDOGOM association membre de la FFRandonnée, avec le soutien technique du CDRP 91 organise la 5<sup>ème</sup> édition de LA 91 DE GOMETZ LE CHATEL.

Cette manifestation organisée sans esprit de compétition n'est pas une épreuve chronométrée donnant lieu à un classement Elle propose différentes distances allant de 9km à 91 km. Elle est réservée aux marcheurs en parfaite condition physique, munis de leur inscription. Comme toute activité de sport de plein air, la randonnée comporte un tant soit peu de risques, vous vous engagez à les assumer et à ne pas en faire supporter les conséquences à RandoGom ni au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Essonne ou à ses représentants (couverture assurance de l'événement défini au chapitre 2).

Durant la randonnée, vous engagez votre propre sécurité mais également l'image et la responsabilité de l'association organisatrice.

Chaque marcheur est responsable de sa condition physique. L'inscription vaut pour déclaration de bonne condition physique. Les différents parcours nécessitent un entraînement régulier et requièrent une aptitude certaine à un effort sportif soutenu.

Les marcheurs doivent respecter le règlement et les horaires de passages prévus sur les différents parcours.

## **SÉCURITÉ – ASSISTANCE**

La 91 s'effectue majoritairement sur des chemins de randonnée, mais emprunte également des portions de voie publique, où le code de la route s'applique strictement.

Pour les parcours de 91 km, 50 km et 25 km Audax, le port du gilet de sécurité réfléchissant est obligatoire.

Pour le 91 km et le 50 km pendant chaque participant doit obligatoirement disposer d'un téléphone portable dont les coordonnées auront été communiquées sur la fiche d'inscription et d'un éclairage en état de marche pour la période nocturne. Au départ, lors de l'émergence, un

contrôle d'équipement sera effectué et un bracelet d'identification sera remis à chaque participant. Ce bracelet permettra également d'accéder aux différents ravitaillements.

Pour ne pas gêner les marcheurs et les équipes de secours, les véhicules suiveurs sont interdits sur le parcours de la marche, à part ceux prévus par les organisateurs officiels. La 91 est un événement de pleine nature, de ce fait, un comportement responsable est demandé à chaque participant : respect de la flore et de la faune.

Un PC sécurité sera activé pendant toute la durée de la manifestation. Il prendra en compte tous les appels au **06 31 22 38 71 pour les 91 et 50 km et au 06 47 17 70 71 pour les autres randonnées**. A noter que s'il n'y a pas de réseau, un SMS peut quand même être envoyé au N° de secours.

Tout participant est tenu à assistance en cas d'incident ou d'accident d'un autre participant, dans l'attente des secours.

## **ASSURANCE**

Le CDRP91 assure l'événement en responsabilité civile.

Responsabilité : les marcheurs qui se détachent d'un groupe mené par un animateur ne sont plus sous sa responsabilité.

## **PARCOURS :**

Plusieurs parcours pédestres en ligne, à allure libre et sans classement : 25km à allure Audax, 25km ou 19 km, 12 km, 9,1 km et un 15 km en marche nordique.

Pour le 91 km et le 50 km, un fichier GPX et une carte de chaque étape en pdf seront fournis par email au plus tard 48h avant le départ. Aucun balisage particulier ne sera mis en place par l'organisation.

Toutes les marches seront accompagnées par des animateurs sauf la 91km. La 50 pourra se faire également en libre (non accompagnées)

Tous les contrôles des inscriptions se font à Gometz le Châtel dans la salle Barbara.

Le départ de la 91km a lieu à Buno Bonnevaux . Les marcheurs seront convoyés en bus de Gometz le Châtel à Buno Bonnevaux. Le départ du bus à Gometz est fixé à 14h30

Le départ de la 50km a lieu sur le parking du Domaine de Montauger. Les marcheurs seront convoyés en bus de Gometz jusqu'à Montauger. Le départ du bus est fixé à 22h.

Toutes les arrivées sont prévues à Gometz le Châtel.

Les parcours sont sur des chemins, sentiers et petites routes ouvertes à la circulation. Les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours.

## HORAIRES

Les horaires et les lieux des différents départs sont indiqués dans le tableau ci-dessous

Epreuve	Départ	Lieu
91	Samedi 5 avril à 14h30	Espace Barbara
91	Samedi 5 avril à 16h00	BUNO BONNEVAUX
50	Samedi 5 avril à 22h00	Espace Barbara
50	Samedi 5 avril à 23h00	Domaine de MONTAUGER
25 Audax	Dimanche 6 avril à 8h00	Espace Barbara
19 ou 25	Dimanche 6 avril à 9h00	Espace Barbara
12	Dimanche 6 avril à 8h30	Espace Barbara
9,1	Dimanche 6 avril à 13h30	Espace Barbara
15 km Marche Nordique	Dimanche 6 avril à 9h30	Espace Barbara

Espace Barbara : rue du Fromenteau 91940 Gometz le Châtel.

Buno Bonnevaux (91720) : devant l'église

Domaine de Montauger (91090 Lisses) : parking en face

Plusieurs horaires de départ et plusieurs circuits pourront être mis en place, en fonction du nombre d'inscrits.

### **Les inscriptions pour toutes les randonnées seront obligatoires par internet sur le site du CDRP.**

Les accueils des inscrits sont ouverts 30 mn avant le départ sur le lieu du départ. Bien que cette manifestation ne soit pas une course, pour des raisons de sécurité, les participants doivent arriver avant 17h00 le dimanche 6 avril 2025.

En outre, pour chaque point de ravitaillement, sont définis des horaires d'ouverture et de fermeture. Tous les marcheurs se trouvant en dehors de ces horaires se placent de facto en dehors de l'organisation.

## **RAVITAILLEMENT – POSTES DE RAVITAILLEMENT – CONTROLE**

Tous les ravitaillements prennent en compte les consignes sanitaires en vigueur à la date des 5/6 avril 2025.

- Pour la 91 : 3 points de ravitaillement (eau, café, thé, chocolat, soupe, fruits, gâteaux, produits sucrés ...) sont assurés sur le parcours par l'organisation ainsi qu'à l'arrivée.
  - Dannemois (km20): poste ouvert de 19h15 à 21h15
  - Echarcon (km43) : poste ouvert de 23h à 3h
  - Boissy sous Saint Yon : poste ouvert de 3h15 à 9h15

- Pour la 50 : 1 point de ravitaillement à Boissy sous Saint Yon poste ouvert de 3h15 à 9h15 (eau, café, thé, chocolat, soupe, fruits, gâteaux, produits sucrés ...) est assuré sur le parcours, ainsi qu'à l'arrivée.

Chaque participant se verra remettre un carton de pointage au départ sur lequel seront renseignés les heures de départ, d'arrivée et les points intermédiaires de ravitaillement.

Les participants non accompagnés sont considérés en autonomie complète entre les points de ravitaillements.

Ne pas oublier d'emporter de l'eau et de quoi pallier des "coups de moins bien".

**Attention : Aucun gobelet jetable ne sera distribué sur l'épreuve. Se munir d'un gobelet recyclable.**

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne sur le site <https://www.rando91.com/> paiement en carte bleue (en ligne via un site sécurisé) ou par chèque à l'ordre de RandoGom pour les inscriptions courrier. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

Cette manifestation est réalisée sans but lucratif, néanmoins une participation aux frais de nourriture est demandée.

Les frais d'inscription sont fixés à :

Epreuve	Tarif
91 Km	20 €
50 Km	15 €
25 Km Audax	5 €
Autres marches	5 €

L'inscription donne droit à :

- La participation à l'épreuve choisie
- L'accès aux ravitaillements (91, 50 et 25 km) pendant l'épreuve et à l'arrivée
- Le rapatriement sur le lieu d'arrivée en cas d'abandon.

Âge minimum de participation : 16 ans pour l'Audax, la 50 et la 91 (avec autorisation parentale obligatoire si non accompagné).

## GESTION ET TRAITEMENTS DES DECHETS

Du fait de son inscription, chaque participant s'engage à avoir un comportement responsable vis-à-vis de sa production de déchets. L'organisation place la marche dans un cadre de gestion

éco responsable pour que cela soit une réussite. Cet objectif demande la collaboration de tous les participants.

A chaque point de ravitaillement, des moyens de collecte seront mis à disposition. Sur le parcours, nous demandons expressément aux marcheurs de ne pas jeter leurs déchets dans la nature. Le parcours doit rester propre.

## **DROIT A L'IMAGE**

La 91 est un événement public au cours duquel des images ou films peuvent être pris. En vous inscrivant, vous autorisez l'utilisation libre d'images sur lesquelles vous pouvez apparaître. Les images peuvent seulement être utilisées dans le cadre de la promotion de la 91.

## **CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :**

La clôture des inscriptions par internet est fixée au JEUDI 3 AVRIL 2025 à 16h. -

## **REMBOURSEMENT – ANNULATION D'ENGAGEMENT**

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'alerte météo, de consignes sanitaires (Covid 19) ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la manifestation. Ce sont les seuls cas où il sera procédé au remboursement des inscriptions dans un délai d'un mois après la date de l'événement.

## **ABANDON**

Tout candidat de la 91 ou de la 50 préviendra le PC de sécurité en cas d'abandon.

Site internet : <https://randogom.com>

Gometz le 18 janvier 2025

Bernard Lian,



Président de RandoGom